

CAP LOUP

Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
M. Georges-François Leclerc

BP 2332
74034 Annecy Cedex

Objet : Dérochement de génisses les 14 et 15 Juin 2014
Lettre Recommandée AR et TÉLÉCOPIE

Le 25 Juin 2014

Monsieur le Préfet,

Les 14 et 15 juin 2014, une vingtaine de génisses ont péri, certaines se sont blessées, à la suite d'un dérochement, sur la commune de Thorens-Glières (Champlaitier).

Nous regrettons cet accident, et attirons votre attention sur les points suivants :

- Il est notoire que des loups passent à Champlaitier, du fait de sa situation isolée et riche en ongulés sauvages;
- Les mesures de protection des génisses étaient inexistantes : pas de parc électrifié, pas de chien de protection ;
- Le parc est placé en zone dangereuse, à moins de 50 mètres des barres rocheuses, alors que des espaces plus appropriés ne manquent pas sur Champlaitier ;
- L'association d'éleveurs avait bénéficié en 2009 du soutien actif de Pastoraloup, des conseils de J.-M. Landry et de la DDT (octroi d'un patou); elle a renoncé depuis lors à tous ces moyens ;

Ainsi, les mesures élémentaires de protection n'ont pas été mises en place par le groupement d'éleveurs concerné. De plus, aucune prédation n'a été constatée.

En conséquence, nous vous demandons instamment que ces animaux ne soient pas comptabilisés au titre des dommages attribués au loup, et qu'aucune mesure de tir ne soit entreprise, en réaction à cet évènement.

L'ensemble des associations membres de CAP Loup donnera à votre prise de position le retentissement qu'il convient.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Les associations de CAP Loup

Copie à : DDT Haute-Savoie, M. Thierry Alexandre

Contacts : Pascal Sourdin – loup@animal-cross.org - Tél. 06 38 37 78 33
Pierre Athanaze – pierre.athanaze@orange.fr - Tél. 06 08 18 54 55
Adresse : CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex